

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage
20/10/2014

Date du conseil municipal
24/10/2014

L'an deux mil quatorze, le 24 octobre à vingt et une heure,
Le conseil communal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire,

Membres en exercice : 11

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 et constate la présence des membres suivants :

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand		X	LE GOAZIOU Dominique
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique		X	CHAUSSIS Nathalie
Mme MUZY Véronique		X	ROBERT Guy-Michel

Mme CHAUSSIS Nathalie a été élue secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :

- Choix du blason de la commune

Madame le Maire précise que le choix du blason de la commune sera rajouté après le dernier point de l'ordre du jour et avant les questions diverses.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du Conseil municipal du 28 août 2014**
2. **Communauté de Communes Cœur d'Yvelines**
3. **Rapports des syndicats**
4. **Mise à disposition de la salle communale**
5. **Contrat Rural :**
6. **CIG :**
7. **Informations :**
8. **Questions diverses :**

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 28 AOUT 2014.** : Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance suite à la transmission du compte rendu lors de la convocation.
Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, il a été approuvé par l'ensemble du Conseil municipal.
2. **Communauté de Communes Cœur d'Yvelines**

Madame le maire informe qu'en date du 30 septembre 2014, Monsieur le Président nous a transmis le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Ce rapport doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux qui composent Cœur d'Yvelines soit au : 2/3 au moins des conseils représentant plus de la moitié de population totale ou l'inverse) pour être définitif. Après son adoption définitive, chacune des 24 nouvelles communes du périmètre devra procéder à une décision modificative sur son budget communal, pour y inscrire la recette définitive au compte 7321. Le montant pour Millemont est de « Compensation provisoire – 28 406.63€ au 1^{er} janvier 2014» « Compensation évaluée par la CLET – 38 904.55€ soit un différentiel de 10497.92€ » de plus en recette sur le budget de la commune. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

3 **Rapports des syndicats :**

a. **SILY :**

Le comité syndical souhaite l'approbation des adhésions des communes au SILY. Il souhaiterait que chaque commune du SIVOM procède à la nomination d'un délégué titulaire et délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SILY après la cessation des activités du SIVOM.

Madame le maire demande aux membres du Conseil municipal qu'il soit nommé un titulaire et un suppléant, Monsieur SÉRISÉ se présente comme titulaire et Madame JOSEPH comme suppléante.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Monsieur SÉRISÉ a été élu titulaire et Madame JOSEPH comme suppléante de Monsieur SÉRISÉ.

SITERR :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur le rapport d'activités de l'année 2013 présenté lors du Comité syndical en date du 23 septembre 2013.

Après en avoir délibéré : pour 7, abstention 4, contre 0, le rapport est approuvé à la majorité des membres présents, le rapport de l'année 2013 a été adopté.

Enquête :

Madame le Maire informe que le syndicat a présenté la nouvelle carte des lignes du bus du SITERR. Madame le Maire propose de réaliser une enquête auprès des Millemontais pour connaître leurs besoins en transport collectif. Le Conseil municipal donne son accord pour que celle-ci soit réalisée.

SIRAYE :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur le rapport d'activités de l'année 2013 et sur le rapport du délégataire.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le rapport de l'année 2013 a été adopté.

SIERO : Suite à la démission de M. Jean Louis AUBERT pour des raisons de santé, le SIERO a été dans l'obligation de procéder à l'élection d'un nouveau président, des vice-présidents et des membres du bureau.

4. Mise à disposition de la salle communale :

Madame le Maire donne la parole à Mme CHAUSSIS. Afin de favoriser le développement des activités organisées par les associations locales et de clarifier les conditions d'occupation des équipements communaux utilisées par celles-ci, il conviendrait d'établir une convention relative à la mise à disposition des locaux communaux pour deux associations à titre gratuit.

Le conseil municipal adopte ces conventions à l'unanimité.

Le conseil municipal n'autorise pas la mise à disposition de la salle pour des particuliers.

- 5. Contrat Rural :** Madame le Maire informe que la commune a reçu le contrat rural en trois exemplaires pour signature sur chaque document. Ce contrat retrace l'ensemble des subventions, les demandes de panneaux qu'il faudra demander à chaque phase, etc....

6. CIG : Centre Interdépartemental de la Grande Couronne :

- a. Madame le Maire présente la convention relative aux missions du service de médecine préventive : Le CIG, nous a fait parvenir la convention concernant le personnel pour qu'il puisse être suivi par la médecine du travail du CIG.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal donne pouvoir pour signature de ladite convention à Madame le Maire.

- b. Contrat groupe statutaire 2015-2018 : Madame le Maire informe que la commune adhère déjà à ce contrat par le biais du CIG. Le CIG a mis en concurrence et négocié pour le compte des communes de son ressort le contrat groupe d'assurance garantissant contre les risques financiers statutaires. Ce contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2015 pour une durée de quatre ans. Il permet de couvrir les agents IRCANTEC et CNRACL au choix de la commune et offre une garantie de taux sur la durée du contrat.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal donne pouvoir pour signature de ladite convention à Madame le Maire.

7. Informations :

- a. Le conseil général a attribué une subvention de 472€ à la bibliothèque de Millemont dans le cadre du programme départemental d'aide au développement de la lecture publique.
- b. Finances : Suite à l'examen des budgets par Monsieur SÉRISÉ Bertrand et au travail du secrétaire, je vous informe que la commune va recevoir de la part de l'état la

somme de 1901€ au titre de l'année 2011 et 13 914€ au titre de l'année 2012. Les deux sommes représentent un reliquat du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) qui seront inscrites en section d'investissement au compte 10222.

8. Choix du blason de la commune :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Le Goaziou représentant la commission communication. Celui-ci présente au conseil municipal le futur blason de la commune qui a été réalisée par la commission communication.

La description du blason est la suivante :

Le Blason de Millemont

Description Héraldique

Taillé de sinople au cerf contourné d'argent, et de gueule au chêne de sinople, barré d'or, au chef d'azur chargé d'un château d'or.

En deux parties dont l'une verte au cerf blanc à la tête tournée, et l'autre rouge au chêne vert, barré de jaune et d'une bande supérieure bleue au château jaune.

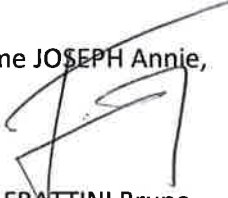
Après avoir pris connaissance, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents le blason.

9. Questions diverses :

BRUIT : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté sur le bruit (Tondeuse, Taille, etc....) sera pris selon les règles en vigueur de l'arrêté préfectoral.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h35


Mme JOSEPH Annie,



M. FRATTINI Bruno



Mme CARTIER Simpne



M. LE GOAZIOU Dominique

La secrétaire de séance,
Mme CHAUSSIS Nathalie

M. ROBERT Guy-Michel



Mme VIAINA DE MENDONCA Céline

M. CULLIN Patrice

